

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25085**

Intitulé

CAPA : Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Ministère chargé de l'agriculture, Ministère chargé de l'agriculture

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes, 312 Commerce, vente

Formacode(s) :

42056 service à la personne, 34525 vente produit alimentaire

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Pour le champ professionnel "services aux personnes" :

Le titulaire du diplôme est un employé qualifié de niveau V, qui assure des activités de services aux personnes, qui se définissent comme l'ensemble des activités contribuant au mieux-être des personnes. Il s'agit d'un secteur très diversifié et le titulaire du diplôme exerce son métier auprès de nombreux publics et notamment des publics dits fragiles : petite enfance, personnes handicapées, personnes âgées ou/et dépendantes.

Il réalise ses activités sous le contrôle d'un encadrement ou de l'employeur, mais il doit faire preuve d'initiatives dans les tâches d'entretien et d'hygiène et dans les relations qu'il entretient avec les personnes dont il a la charge.

Pour le champ professionnel "accueil-vente" :

Le titulaire du diplôme est un employé qualifié de niveau V, qui assure des activités d'accueil - vente. Il exerce son métier auprès de publics et clients divers, dans des commerces ruraux, de proximité et de première nécessité, dans des activités de services, et dans des commerces non sédentaires. Ces métiers s'exercent au sein de magasins de détail en alimentation générale ou spécialisée, d'entreprises artisanales (fromagerie, boucherie, boulangerie, ...), de petites et moyennes surfaces ou sur les marchés, par exemple. Le titulaire de l'emploi est en contact avec les clients, il doit faire preuve d'une certaine rigueur et autonomie dans les tâches et dans les relations qu'il entretient avec les clients. Il réalise les activités sous le contrôle d'un encadrement ou de l'employeur.

Capacités générales

CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG3 - Interagir avec son environnement social

Capacités professionnelles

CP4 - Établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement

CP5 - Réaliser des interventions d'aide à la personne

CP6 - Réaliser des activités de vente

CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur des services à la personne a de larges contours et les emplois de services s'organisent et se construisent à partir des demandes des populations locales. Le secteur couvre une grande palette de métiers, d'emplois et d'activités, dont celles liées au milieu rural. Elles concernent la tenue de petits commerces alimentaires et de proximité, les soins aux animaux, ou encore les activités d'accueil de très jeunes enfants. Elles mobilisent également des compétences du secteur du bâtiment pour des petits travaux d'entretien de la maison ou d'adaptation du logement à la dépendance. Des techniques de bases des préparations culinaires sont en particulier requises dans les activités d'aide à domicile.

Aide à domicile, garde malade, employé-e à domicile auprès d'enfants(employé(e) familial(e), nourrice, garde d'enfant à domicile, auxiliaire de vie auprès d'enfants), Assistant-e à la vie quotidienne des personnes âgées, dépendantes ou handicapées.

Assistant-e de vie scolaire, agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), employé(e) de structures d'accueil pour la petite enfance (crèche, halte garderie...).

Employé(e) de structures (maisons de retraites, EHPAD...) pour les personnes âgées ou/et dépendantes (à l'exclusion des soins).

Employé(e) de collectivités locales (cantine, entretien des locaux...), agent des services hospitaliers, agent de propreté hospitalière, agent hôtelier hospitalier.

Employé(e) de structures d'accueil de loisirs en milieu rural (gîtes, chambres d'hôtes...).

Vendeur / vendeuse en alimentation (générale, produits frais, fruits et légumes, épicerie, boucherie-charcuterie, poissonnerie, boulangerie-pâtisserie), en prêt-à-porter, en bricolage, en équipement du foyer, en articles de bazar.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1302 : Assistance auprès d'adultes

K1303 : Assistance auprès d'enfants

K1304 : Services domestiques

D1101 : Boucherie

D1102 : Boulangerie - viennoiserie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le CAP agricole peut être délivré après réussite à l'examen ou peut être délivré selon la modalité des unités capitalisables (UC). Chacune de ces voies de délivrance fait l'objet de modalités d'évaluation spécifiques.

Modalité de l'examen : L'examen comporte 7 épreuves obligatoires et 1 épreuve facultative. Les épreuves permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités du référentiel de certification. Les épreuves diffèrent selon que les candidats bénéficient ou non du contrôle certificatif en cours de formation.

Modalité des UC : Les 7 UC constitutives du diplôme peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans. Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification. Les règles communes de l'évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l'agriculture sont définies par note de service. La modalité des UC est réservée aux voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 25085 - UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prendre position dans une situation à caractère social et civique- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 25085 - UCG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none">- S'exprimer à travers une réalisation personnelle- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 25085 - UCG 3 : Interagir avec son environnement social	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication- S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 25085 - UCP 1 : Établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne- Mettre en oeuvre des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 25085 - UCP 2 : Réaliser des interventions d'aide à la personne	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des préparations culinaires et des travaux d'entretien du cadre de vie dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité - Aider la personne dans des activités de la vie quotidienne
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 25085 - UCP 3 : Réaliser des activités de vente	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'espace de vente en état marchand - Accompagner le client dans son acte d'achat
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 25085 - UCARE : unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé : - pour moitié au moins d'enseignants des établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres et diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au CAP agricole, - pour moitié au maximum d'employeurs et de salariés des professions concernées.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2015-555 du 19 mai 2015 relatif au règlement général du CAP agricole

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "services aux personnes et vente en espace rural" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance (JO du 10 juillet 2015)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation articles R335-5 et suivants

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr>

Autres sources d'information :**Lieu(x) de certification :**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Certification précédente : option Services en milieu rural